

Résolution : " Pour la sauvegarde d'une
politique sociale en matière d'assurance
chômage équitable "

Début juillet 2008, les cantons suisses apprenaient que le Conseil Fédéral, via son Département de l'économie, proposait de réviser l'ordonnance fédérale sur le subventionnement des mesures de soutien aux demandeurs d'emploi.

La révision précitée, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2009, a pour but essentiel d'économiser 60 Mio de CHF sur les forfaits que la Confédération verse aux Cantons suisses, annuellement, à titre de mesures de réinsertion que ces derniers offrent à leurs chômeurs.

La "pilule" est particulièrement dure à avaler pour les cantons romands, dont le taux de chômage est plus élevé que pour les cantons suisses alémaniques.

La formule proposée par la Confédération ne manque pas en effet de surprendre :

Plus le taux de chômage est élevé et plus la subvention par demandeur d'emploi diminue!

Le but poursuivi apparaît clairement dans la réalisation d'économies importantes en matière d'assurance-chômage, au détriment de cantons déjà fortement pénalisés par une conjoncture souvent défavorable.

Nous y voyons pour notre part une mesure inégalitaire et socialement inacceptable.

Compte tenu de la question écrite déposée simultanément à la présente par notre collègue député Pierre Lièvre, nous incitons par la présente résolution le Gouvernement jurassien à tout mettre en œuvre auprès des instances concernées afin de combattre une révision manifestement inique et trop contraignante.

Delémont, le 01.10.2008

Pierre Lièvre, PDC/IDC

Cosignataires :

(Liste de signatures manuscrites des cosignataires)